

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Nouvelle - Aquitaine

Bordeaux, le 25/07/2019

Unité Départementale de la Gironde

Établissement concerné :

Réf. : SG-UD33-CRC-19-521

S3IC : 52.592

Affaire suivie par : Sonia GUILLOT

Tél : 05 56 24 85 69 – Fax : 05 56 24 83 52

Mél. : sonia.guillot@developpement-durable.gouv.fr

Société SAFT

111 Boulevard Alfred Daney

33074 BORDEAUX Cedex

Objet : Arrêté préfectoral complémentaire (évaluation des
risques sanitaires)

Rapport de l'Inspection des installations classées

à

Madame la Préfète de Gironde

SAFT est un établissement de production de batteries, qui est classé Seveso Seuil Bas au vu de la quantité et du type de produits dangereux stockés et utilisés sur le site.

L'établissement utilise en particulier plusieurs produits CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) ; leurs conditions d'utilisation et de stockage ont fait l'objet d'une inspection conjointe DREAL-DIRECCTE (inspection du travail) le 29 avril 2019.

Lors de cette visite, les inspecteurs ont, entre autres, constaté que l'exploitant de l'entreprise SAFT manquait de connaissances sur les émissaires du site et les produits polluants rejetés par ces différents émissaires et qu'il était nécessaire de prescrire une mise à jour des informations disponibles à ce sujet.

De même, vues les évolutions du site depuis la dernière étude d'impact, qui date de 2011, les évolutions de la connaissance en matière de toxicité des produits utilisés sur le site dont la nouvelle valeur toxicologique de référence pour le cadmium de 2012 et également l'évolution de l'urbanisation autour du site, il est nécessaire d'actualiser l'évaluation des risques sanitaires de l'établissement.

Le projet d'arrêté préfectoral ci-joint propose de prescrire à l'exploitant de transmettre toutes les informations concernant ses rejets atmosphériques et ses rejets aqueux et de produire une mise à jour de l'évaluation des risques sanitaires de son site.

Ces éléments permettront dans un deuxième temps, si nécessaire, d'adapter les prescriptions de l'établissement (surveillance de nouveaux paramètres, imposition de nouvelles valeurs limites d'émission).

L'inspectrice de l'environnement
en charge des installations classées,



Sonia GUILLOT

Validé et approuvé,

Le chef de l'Unité Départementale de la Gironde,



Olivier PAIRAULT